



La rémunération des ouvriers d'ESAT et le management des ressources humaines : réglementation et impacts

La rémunération des ouvriers d'ESAT est aujourd'hui un des thèmes centraux du management des ressources humaines. Elle est encadrée par un grand nombre d'impositions réglementaires et influe inévitablement sur la plupart des composantes de la Gestion des Ressources Humaines en ESAT. Cette formation permettra :

- de repositionner le contexte législatif lié à cette rémunération dans un contexte de profondes mutations,
- d'évoquer les pratiques en ESAT,
- de proposer une conduite adaptée aux exigences réglementaires,
- de structurer une démarche pour une politique de rémunération dans le cadre du management des ressources humaines en ESAT.

OBJECTIF

- Maîtriser le cadre réglementaire de la rémunération et de la gestion des ressources humaines en ESAT,
- Définir une méthodologie pour mettre en œuvre une politique de rémunération et de G.R.H.

POUR QUI ?

Directeurs et cadres d'ESAT, Administrateurs, Directeurs généraux, comptables et tout salarié impliqué dans la mise en œuvre de la rémunération et des ressources humaines des travailleurs handicapés.

PRÉ REQUIS Etre en activité en ESAT.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum.

DURÉE 2 jours, soit 12 h.

COÛT*

Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie participative : alternance d'apports théoriques et d'échanges thématiques,
- Apports méthodologiques et pratiques (supports de cours).

MOYENS D'ÉVALUATION

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, quiz, études de cas.

MOYENS TECHNIQUES

Support Powerpoint, projection animation sur tableau blanc.

PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

1^{ère} demi-journée, de 9 h 00 à 12 h 00 :

- Le contexte : mutations et défis actuels (défis économiques, évolution des publics, évolutions réglementaires)
- Le statut juridique du travailleur d'ESAT
- Le Plan de Transformation des ESAT : analyse et impacts

2^{ème} demi-journée, de 13 h 00 à 16 h 00 :

- Réglementation : présentation et analyse des ressources d'un ouvrier d'ESAT :
 - la rémunération garantie,
 - le complément AAH.
- Les politiques de rémunération :
 - quelles alternatives ?
 - l'intéressement et les gratifications.

3^{ème} demi-journée, de 9 h 00 à 12 h 00 :

- Les pratiques et la réglementation des ressources humaines en ESAT :
 - la durée du temps de travail,
 - la fiche de rémunération,
 - les cotisations sociales,
 - les congés.

4^{ème} demi-journée, de 13 h 00 à 16 h 00 :

- Les pratiques et la réglementation des ressources humaines en ESAT (suite) :
 - la prévoyance, les mutuelles,
 - la formation professionnelle,
 - le bordereau ASP,
 - la retraite.
- Les pratiques de politique de rémunération en ESAT et les critères d'évaluation
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Sébastien HONORÉ,

Directeur de l'offre et de l'accompagnement et membre du GTN SERAFIN-PH

ou **Didier RAMBEAUX,**

Directeur de Pôle d'ESAT, ex Directeur RH dans l'industrie, Président d'ANDICAT



* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.